

Avis rendus sur plans et programmes de la MRAe Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2024

Avis rendus sur plans et programmes

MRAe Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les Missions régionales d'autorité environnementale sont compétentes pour certains types de plans et programmes – les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales – et pour les projets ayant fait notamment l'objet d'une saisine de la Commission nationale du débat public.

Publié le 05/11/2024 | Mis à jour le 07/11/2024

NOVEMBRE

Révision générale du plan local d'urbanisme de La Croix Valmer (83)

Absence d'observations émises par la MRAe dans le délai de trois mois prévu à l'article R104-25 du Code de l'urbanisme

Information relative à l'absence d'avis du 6 novembre 2024 / 3845

2024APACA60